



## Commune de Villiers-sur-Orge

### DÉCISION N° 2026-004

Service informatique

#### SIGNATURE DU CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'HEBERGEMENT DU LOGICIEL COURRIER

**Le Maire de Villiers-sur-Orge,**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la collectivité de faire appel à un prestataire extérieur pour la maintenance et l'hébergement du logiciel ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de renouveler le contrat de maintenance et l'hébergement du logiciel courrier arrivé à échéance.

#### DÉCIDE

##### Article 1 :

**D'APPROUVER** le contrat suivant :

Référence	018182 du 01/01/2023	Contrat de Maintenance et de Services Solution
Titulaire	Raison sociale	KOESIO CENTRE-EST
	Adresse	Pole 45 – 514 RUE jean Bertin - 45770 SARAN
	SIRET	337 521 397 001473
Montant annuel	5 961,60 € TTC	
Modalités de paiement	Redevance annuelle payable terme à échoir à réception de facture	
Nature des prix	<input checked="" type="checkbox"/> Forfaitures <input type="checkbox"/> Unitaires	<input checked="" type="checkbox"/> Révisables
Durée du marché	36 mois à compter du 01 janvier 2026	

##### Article 2 :

**DE SIGNER** tous les documents contractuels s'y rapportant.

##### Article 3 :

**DE PAYER** les dépenses sur le chapitre 011 du budget.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat, et au prestataire.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 19 janvier 2026

Le Maire,

Gilles FRAYSSE